

**Centre hospitalier régional universitaire de Tours**  
**Direction Générale**

**DECISION**  
**portant délégation de signature**  
**DG DS 01-2026**

La Directrice Générale,

**Vu** le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6143-38 et R1112-56,  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,  
**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé,  
**Vu** le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE, Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,  
**Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 31 août 2023, détachant Madame Floriane RIVIERE, sur l'emploi de directrice générale du centre hospitalier universitaire de Tours, et la nommant, dans le cadre de la direction commune, directrice des centres hospitaliers de Luynes et de Chinon, de Loches, de la Membrolle-sur-Choisille, de Sainte-Maure-de-Touraine et des EHPAD de l'Île-Bouchard et de Richelieu, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,  
**Vu** la convention de mise en place d'une direction commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, assurée par le Directeur Général du CHRU de Tours, entre le CHRU de Tours, les Centres Hospitaliers de Luynes, Chinon, Loches, Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille), Sainte-Maure de Touraine et les EHPAD de l'Île Bouchard et de Richelieu,  
**Vu** la décision du 29 septembre 2022 nommant Madame Christine MALBEC, cadre de santé de nuit au Centre Hospitalier de Chinon,  
**Vu** la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024, nommant Madame Mélanie BARANGER, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,  
**Vu** la décision du 8 février 2023 nommant Madame Charlène POIRIER, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,  
**Vu** la décision du 30 juin 2015, nommant Madame Catherine DEMARET, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon,  
**Vu** la décision nommant Madame Laurence MARET, adjoint administratif au Centre Hospitalier de Chinon au 1<sup>er</sup> août 2019,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline LAZIER, Directrice du département Pilotage des ressources financières et stratégie numérique du centre hospitalier du Chinonais, de Monsieur Julien SIKORA, Directeur adjoint, en charge des budgets médico-sociaux, de Monsieur Pierre MAYRAN DE CHAMISSO, Directeur adjoint de la Direction des finances et du contrôle de gestion et de la Direction des admissions et parcours administratifs du patient, et de Madame Sabine GOUMENT, adjoint des cadres en charge du service des admissions au Centre Hospitalier de Chinon, les personnes listées ci-dessous :

- Madame Catherine DEMARET, adjoint administratif,
- Madame Charlène POIRIER, adjoint administratif,
- Madame Laurence MARET, adjoint administratif,
- Madame Mélanie BARANGER, adjoint administratif,

reçoivent délégation de signature, au nom de la Directrice générale, pour signer, pour le Centre Hospitalier de Chinon :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les permissions de sortie dans le cadre d'une hospitalisation libre,
- tous les actes d'état civil aux mairies de Chinon et de St-Benoît-la-Forêt.

**Article 2** : Madame Christine MALBEC, cadre de santé de nuit reçoit délégation de signature au nom de la Directrice générale, pour signer les autorisations de transports de corps sans mise en bière pour le Centre Hospitalier de Chinon.

**Article 3** : La présente décision annule et remplace la décision N° DG DS 071-2024.

**Article 4** : Cette délégation cessera de plein droit ses effets en cas de modifications des fonctions du délégataire.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au trésorier principal du centre hospitalier régional et universitaire de Tours, au conseil de surveillance de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique. Elle sera rendue publique par diffusion sur le site internet de l'établissement.

**Tours, le 26 janvier 2026**

**La Directrice Générale,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FR', is written over the text 'La Directrice Générale,' and 'Floriane RIVIÈRE'.

**Floriane RIVIÈRE**